



Pourquoi les communes rurales sont souvent propriétaires de bois ?

Savez-vous pourquoi les communes rurales sont souvent propriétaires de bois ?

A l'époque, des parcelles de bois étaient cédées aux communes par de généreux donateurs ou des successions sans héritier pour chauffer les bâtiments communaux. Des bénévoles du village coupaient le bois sur ces parcelles pour chauffer les écoles, cantines et mairie.

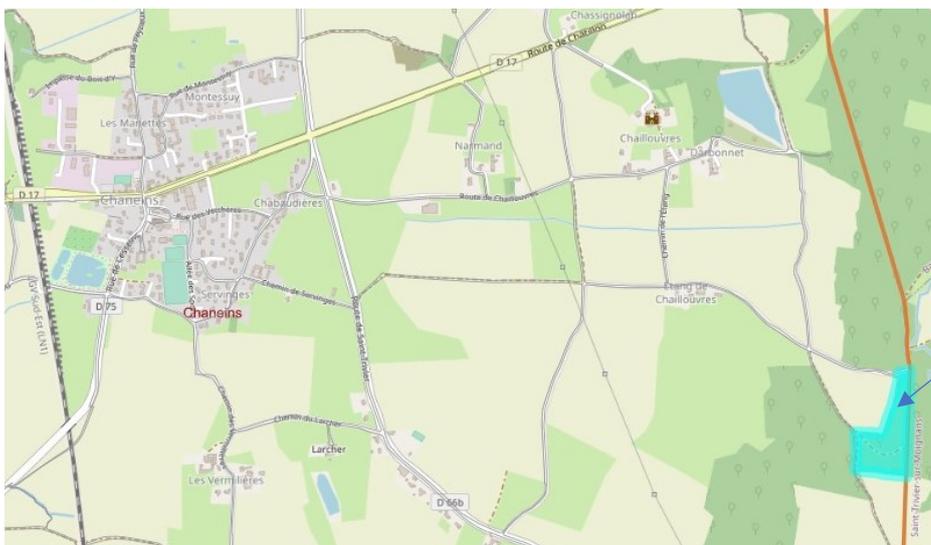
Et à Chanéins ?

A Chanéins, la commune est propriétaire de la parcelle B 278 située au bois d'Alain (en direction de Chaillouvres) d'une superficie de 37 370m².

Jusqu'en 1989 environ, cette parcelle a permis de chauffer l'ancienne école maternelle qui se situait dans les locaux de la mairie actuelle ainsi que l'école primaire qui était, elle, voisine de l'église. Avant la délocalisation de ces deux écoles à leur emplacement actuel, c'est Paul Philippe, agent communal de l'époque, qui remplissait les poêles à bois avant l'arrivée des élèves pour chauffer les classes.

Il en est de même avec l'ancienne école privée qui se trouvait à la place de la bibliothèque actuelle, la cantine était chauffée avec le bois de coupe du bois d'Alain.

Pour information, aujourd'hui il vous est possible d'acheter du bois sur pied sur notre parcelle, notamment de la coupe d'acacias. Prendre contact avec la mairie.



Parcelle B 278 en bleu turquoise